

Date de dépôt : 5 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Une réorganisation efficace ou une politique d'engagement qui ne dit pas son nom ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Il apparaît que 33 agents spécialisés ont été engagés pour accomplir une mission déterminée de durée déterminée (art. 8 B 5 05) entre 2010 et 2012 essentiellement au sein de la direction des grands projets (DGP), sans compter les agents spécialisés engagés dans l'unité affectée au CEVA. La majeure partie de ces collaborateurs ont occupé, jusqu'au moment de la réorganisation, des fonctions de chefs de projet ou chefs de secteur ou de service dans des classes de fonction plus élevées pour compenser leur engagement à durée déterminée. Ces agents spécialisés auraient été stabilisés en début d'année.

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il expliquer pour chaque agent spécialisé concerné sur quel budget ces collaborateurs ont été engagés de manière fixe, dans quelle classe de fonction et en quelle annuité ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle que le programme des grands projets prévoyait une montée en puissance des moyens sur deux années consécutives (2011/12 et 2013) en vue de la prise en charge rapide de 18 grands projets en plus du projet Praille-Acacias-Vernets et des interfaces CEVA. Le budget 2012 a intégré l'engagement de 17 collaborateurs au DCTI, 11 collaborateurs au DIM et 6 collaborateurs au DSPE, sur un total initialement envisagé de 56 collaborateurs.

L'office de l'urbanisme a ainsi engagé 17 agents spécialisés répartis de la manière suivante : 10,6 ETP à la direction des grands projets, 4 ETP à la direction des missions opérationnelles (PAV et interfaces CEVA), 1 ETP à la direction des plans d'affectation et requêtes, 1 ETP au service des affaires juridiques.

L'étalement du calendrier d'élaboration des grands projets décidé par le Conseil d'Etat en 2012 a conduit à considérer la pérennisation de ces postes. Ainsi, le budget 2013 déjà voté par le Grand Conseil comprend le montant en postes fixes correspondant à la stabilisation de ces agents spécialisés. Ce processus est en cours selon les règles en vigueur à l'Etat et il respecte évidemment les échelles de rémunération appliquées pour tous les collaborateurs fixes de l'office de l'urbanisme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP